



# Course de Caisses à Savon

## Samedi 27 Mai 2023



## REGLEMENT

Version 4 – Mise à jour 16 Janvier 2023

### I - PREAMBULE

Cette Course de Caisses à Savon de St-Cast le Guildo, dont ce sera la deuxième édition, est organisée par le Comité des Fêtes sous l'égide du Comité Nord-Ouest de la Fédération Française de Caisses à Savon( FFCAS) Elle est de type folklorique avec chronométrage.

Elle est organisée dans le but d'animer la commune de façon originale, écologique, pour le plaisir des petits comme des grands, dans la bonne humeur, le respect du règlement et de l'adversaire. Plusieurs catégories vous sont proposées du simple amateur au conducteur avisé, chacun trouvera sa place, son classement pour le plaisir de tous, pour le fun ou pour l'adrénaline, sans prendre des risques inutiles.

### II - DONNEES TECHNIQUES

La caisse à savon est un véhicule possédant 3 ou 4 roues, un système de direction et des freins.

La fabrication doit être artisanale, avec des contraintes de construction minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants. Cependant la sécurité doit être la priorité absolue pour la protection, tant du pilote que du public.

Les caisses à savon peuvent être mono ou biplace.

Elles doivent comporter :

- 3 ou 4 roues
- La caisse doit disposer d'un plancher.
- Un siège bien fixé avec dossier et une ceinture de sécurité ou harnais
- Si possible, des côtés de 20 cm de hauteur en partant du siège
- Des freins efficaces. Les freins doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur 2 roues au minimum.
- Une direction sans trop de jeu
- Les dimensions seront de 2.60 m de long maximum et de 1.70 m de large maximum.
- Deux points d'attache boulonnés ou soudés seront à prévoir à l'avant et à l'arrière afin de pouvoir remorquer celle-ci. Diamètre intérieur de 2.5 cm minimum. Obligatoire : Prévoir une élingue de 1,5m, résistance à la rupture 1t avec deux mousquetons ou crochets pour le remorquage.
- Le poids maximum ne doit pas dépasser 200kg
- Caisses automobiles interdites
- La caisse à savon doit pouvoir être déplacée par deux personnes.
- Elle doit fonctionner uniquement par gravité et ne doit comporter aucun moteur, quel qu'en soit le

type.

- La présence de publicités sur le véhicule ou sur les vêtements est autorisée à l'exception de toute publicité concernant les boissons alcoolisées, les cigarettes et le tabac en général.
- Elle ne doit comporter aucun équipement en verre ou objets coupants et tranchants, ni être constituée avec des matériaux qui pourraient être dangereux pour le pilote ou les spectateurs. Sa conception doit permettre au pilote d'évacuer facilement le véhicule.

### **III - SECURITE**

- Le ou les pilotes doivent obligatoirement porter un casque, moto de préférence, mais un casque de ski ou de roller est autorisé. Les casques de vélo ne sont pas acceptés.
- Le port de gants est obligatoire de préférence moto ou similaire (pas de gants de cyclistes ou autres qui ne protègent pas les doigts), pantalon obligatoire, haut à manches longues obligatoire, chaussures fermées obligatoires. L'équipement devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace. Le port de genouillères et de coudières est vivement conseillé.
- La position dans la caisse à savon doit être assise.
- La ceinture de sécurité ou un harnais est obligatoire.
- Une homologation des caisses à savon et la vérification de l'équipement des pilotes seront faites par le responsable technique de la FFCAS. En cas de non-respect des consignes, l'accès à la course sera refusé.
- Il est demandé aux pilotes d'avoir un comportement responsable. Les pilotes qui se présenteront dans un état "suspect" se verront interdire l'accès à la course.
- Le parcours est balisé et sécurisé par des ballots de paille, barrières, pneus etc.
- Des commissaires de course sont disposés dans les endroits dangereux ou stratégiques en liaison permanente avec les organisateurs. Les pilotes participants doivent respecter le circuit et s'engagent à ne rien modifier, ni mettre des marques au sol. La descente se fait sur circuit totalement fermé à la circulation. Des secouristes et infirmiers seront présents en nombre prévu par un Dispositif Prévisionnel de Secours.

### **IV - DEROULEMENT DES COURSES**

- A partir de 8h30, homologation des véhicules et des pilotes, inscriptions et remise des licences
- Un autocollant avec un n° de caisse sera fourni et apposé par le Comité FFCAS
- Essais libres et 1<sup>ère</sup> manche de 10h à 12h.
- Pause-déjeuner de 12h à 13h30.
- Un snack est installé près de la plage ainsi qu'un stand buvette galettes saucisses près du départ. Une zone de pique-nique existe à proximité avec des sanitaires.
- Reprise des courses (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> manche) à 14h jusqu'à 18h maxi
- Une parade de toutes les caisses sera organisée descente "au pas" avant la remise des prix
- Le départ sera donné près de la chapelle Ste Brigitte et l'arrivée se fera devant le camping près de la plage des 4 Vaux.
- Le circuit sera totalement fermé à la circulation durant les épreuves.
- Durant les courses, les pilotes devront respecter les instructions des commissaires de course postés sur le parcours.
- Ceux-ci disposeront de drapeaux :
  - Un drapeau rouge indiquant que la course est neutralisée, les véhicules doivent alors impérativement s'arrêter et obéir aux instructions du commissaire. Si le véhicule arrêté n'est pas la cause de la neutralisation de la course, il sera autorisé à refaire sa course.
  - Le drapeau blanc signalera un appel des secours
  - Le drapeau vert signale la piste ouverte et dégagée

### **V - RESPONSABILITES**

- Âge requis minimum : 10 ans, contrôlé sur présentation d'un justificatif d'identité

- Chaque membre d'équipage est couvert par la propre assurance responsabilité civile de la Fédération (FFCAS), en l'occurrence AVIVA. Les personnes mineures sont sous la responsabilité de leur tuteur légal pouvant justifier de l'autorité parentale.
- Le Comité des Fêtes de St-Cast le Guildo (organisateur) décline toute responsabilité en cas de vol, d'incidents, d'accidents ou de tout dommage matériel ou corporel subi par les participants ou causés à des tiers. Il ne pourra être tenu pour responsable de quelconque accident survenu aux participants ou à des tiers.
- Tout concurrent s'oppose à porter plainte ou à demander réparation si son véhicule subit des dommages causés par autrui lors de la descente. Et réciproquement, tout concurrent s'oppose à causer volontairement des dommages à un concurrent lors de la course dans le but de terminer premier.

## **VI - INSCRIPTIONS**

L'ouverture des inscriptions se fera à partir du 15 Février 2023. La participation aux courses s'élève à 10€ par participant. Cette cotisation correspond au coût de la licence journalière, laquelle ouvre droit à la couverture des pilotes par l'assurance de la fédération (AVIVA).

Le formulaire d'inscription en ligne est disponible sur le site du Comité des Fêtes <https://www.comite-des-fetes-saintcastleguildo.fr>

Il ne doit être envoyé qu'après avoir pris connaissance de ce règlement et de l'accepter sans réserve.